



Nom du chef de projet:

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR DU CHEF(FE) DE PROJET

Au titre de chef de projet mandataire spécialisé dans le domaine de l'application de l'ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués (OSites), le soussigné s'engage à appliquer dans le cadre du dossier susmentionné, les critères suivants:

1. Etre à l'écoute du client afin qu'il puisse disposer de la meilleure réponse à ses besoins, en fonction de l'état de l'art et en respectant rigoureusement les dispositions législatives et règlementaires ainsi que les directives et aides à l'exécution en vigueur;
2. En cohérence avec le domaine de prestation exercée, la société pour laquelle le chef de projet travaille s'engage à disposer d'une assurance responsabilité civile incluant spécifiquement les risques d'atteintes à l'environnement;
3. Refuser toute mission incompatible avec les règles de l'éthique, et toute signature de complaisance;
4. Refuser toute mission si les moyens nécessaires fournis ne permettent pas d'atteindre les objectifs définis au préalable (indépendamment du caractère itératif récurrent des études environnementales);
5. Garantir personnellement la communication avec le client et l'autorité, ainsi que le suivi du projet pendant toute sa durée, sauf cas de force majeure (maladie, départ volontaire, licenciement, etc...);
6. Respecter les délais fixés (pour les projets financés par l'Etat);
7. Respecter les budgets établis, et obligation d'annonce immédiate de tout risque de dépassement financiers avant l'engagement des mesures, en tous cas pour les projets financés par l'Etat, pour les sites pouvant bénéficier de subventions ou faire l'objet de coûts de défaillance;
8. Pour les projets financés par l'Etat, facturer en régie les coûts en fonction des prestations réalisées, et non pas de la position hiérarchique dans le bureau;
9. Mettre à disposition du personnel compétent et en nombre suffisant, et en assurer le suivi technique ou scientifique adéquat ;
10. Mettre à disposition du matériel adapté, dont l'entretien et l'étalonnage courant est assuré;
11. Informer de tout recours à la sous-traitance. Maîtriser la sous-traitance en interdisant la sous-traitance en cascade;
12. Connaître les règles de santé et de sécurité au travail relatives aux interventions sur les sites pollués ou contaminés et les faire respecter par l'ensemble des intervenants, en faisant appel à des spécialistes en hygiène et sécurité au travail si nécessaire;
13. Minimiser l'impact environnemental de l'intervention sur le site et sur ses environs;
14. Anticiper et communiquer les modifications du cahier des charges défini au préalable en lien avec la réalité du terrain en cours d'investigation, et être proactif afin de limiter les coûts au maximum;



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du territoire
Office cantonal de l'environnement
Service de géologie, sols et déchets

15. Présenter clairement les incertitudes et les divergences d'interprétation qui pourraient être avancées sur la base de toutes les données à disposition;
16. Garantir la qualité de la prestation au regard de l'état des prescriptions cantonales et fédérales applicables;
17. Fournir des livrables clairs, précis, complets et documentés en respectant les canevas pour l'élaboration de rapport;
18. Etablir des recommandations claires et documentées à l'intention des autorités;
19. Assurer la traçabilité complète de la prestation;
20. Respecter les modalités spécifiques de protection des données et renseignements acquis contractuellement définies, et le secret de fonction selon l'art. 47 de la LPE;
21. Respecter le devoir d'information selon l'art.46, al.1 de la LPE, et en informer le maître d'ouvrage;
22. Assurer une veille technique et réglementaire en participant par exemple aux colloques et journées techniques organisées par l'OFEV, les organismes formateurs ou le canton;
23. S'engager à avoir une attitude positive favorisant une amélioration continue.

Je certifie avoir pris connaissance de l'ensemble des points susmentionnés et en accepter les termes

Nom du chef de projet :

Bureau d'études:

Date:

Signature du chef de projet